

Ville de Sevrans

Rapport budgétaire 2021

Rapport de la délibération n°6 du Conseil municipal du 11 février
2021 - Budget principal Ville - exercice 2021 - vote du budget
primitif

Introduction Générale

Le vote du budget primitif est le résultat d'un long processus de préparation entamé en septembre 2020 ponctué par un grand nombre de réunions, commissions techniques, commission des finances, commissions dédiées (24 réunions thématiques de la majorité municipale, 4 réunions de la commission des finances, points entre les élus la direction générales et les directeurs de service).

Le Rapport d'orientations budgétaires, dont le Conseil municipal a pris acte le 17 décembre 2020 a permis de dresser l'état des principales propositions élaborées par l'équipe municipale, des contraintes liées au contexte politique, économique et sanitaire, aux choix budgétaires du gouvernement et à la situation particulière de la ville de Sevrans.

L'espoir suscité par l'arrivée des vaccins a été contrebalancé par l'arrivée de variants du virus, plus contagieux. Les réponses sanitaires sont difficiles à anticiper et doivent s'adapter sans cesse.

Ces incertitudes pèsent sur notre moral, sur l'économie, sur les ménages. Les indicateurs sociaux-économiques sont au rouge et, déjà, on annonce plus d'un million de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté. En Seine-Saint-Denis, les bénéficiaires du RSA sont de plus en plus nombreux, +6 % en 2020. Seule certitude : les communes sont en première ligne pour protéger leurs populations et pour en prendre soin et Sevrans se prépare à la mise en place d'une vaccination massive de la population.

Prendre soin : c'est le leitmotiv du rapport d'orientations budgétaires de Sevrans présenté au Conseil municipal le 17 décembre 2020, pour trouver les réponses les plus fortes à cette crise sanitaire, dont les causes sont environnementales et les conséquences économiques et sociales.

Les services de la Ville se sont mobilisés, chacun dans leur secteur, afin de respecter ces engagements en apportant une grande attention à la gestion du quotidien et aux projets à long terme.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces orientations dans le projet de budget primitif de la Ville et de répondre à trois objectifs majeurs de ce nouveau mandat :

- Maintenir et développer le service public
- Préparer le futur et la transition écologique
- Garder le cap de l'assainissement des finances.

Les réponses à l'urgence climatique et sociale, l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations, en constituent les axes transversaux. Le budget primitif 2021 est un budget qui vise à renforcer l'égalité à toutes les étapes de la gestion.

L'exécution budgétaire 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire qui s'est traduite par une baisse des recettes et par une hausse des dépenses. Pour autant, et grâce à la trajectoire d'amélioration des finances entamée depuis 2018, la Ville a pu faire face sans recours à l'emprunt et en conservant dans le positif les indicateurs de gestion de la commune :

- Une épargne brute de près de 14 millions d'euros
- Une épargne nette de 5,7 millions d'euros
- Une capacité de désendettement de 5 années

Pour la première fois depuis 15 ans, la Ville a dégagé une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive sur trois exercices consécutifs.

Cette tenue responsable des comptes permet de réduire la capacité de désendettement à 5 ans avec un solde de dette de 64 725 908 millions d'euros en fin d'année 2021 (122 M€ en

2014).

Ce résultat est d'autant plus significatif qu'il a été obtenu sans recours à l'emprunt, alors que la crise sanitaire a mobilisé le personnel et les ressources financières de la commune.

S'appuyant sur un choix politique fort et sur les règles fondamentales des finances publiques, en particulier le principe de l'annualité budgétaire, les services ont mis en adéquation la planification des dépenses par rapport à celle des recettes.

Il en résulte :

- D'une part une forte réduction des dépenses d'investissement reportées (4 millions contre 10 millions en 2018) correspondantes pour l'essentiel à la finalisation des dépenses de l'ANRU et une suppression des dépenses de fonctionnement reportées, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.
- D'autre part un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement au même niveau que le taux moyen des autres collectivités de même strate (autour de 90%). De même, concernant les dépenses d'investissement, le taux est passé de 54% en 2019 à 44% en 2020 en raison notamment de la fermeture des entreprises de BTP.

Plus que jamais, un euro budgété est un euro dépensé, un euro utile et contrôlé. Ainsi les objectifs fixés, proposés et votés par les élus au Conseil municipal peuvent être réalisés.

L'équipe municipale a fait le choix de présenter un budget de fonctionnement pour 2021 en augmentation par rapport aux dépenses exécutés en 2020 dans la prolongation du cadre contractuel avec l'Etat qui a prévalu jusqu'en 2020. Ainsi, tout en stabilisant les dépenses, la Ville peut développer le service qu'elle rend aux sevranaises et sevranaïis.

Ce budget présente des augmentations significatives dans un certain nombre de secteurs, conformément aux orientations budgétaires approuvées par le Conseil municipal et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Pour plus de sécurité, recrutement d'agents de police municipale, poursuite de la vidéoprotection à Westinghouse notamment, accentuation de la sécurisation des écoles, des bâtiments communaux et de la butte Montceuleux, mise en place du plan Vigipirate et création d'une brigade verte pour lutter contre les dépôts sauvages et les atteintes à l'environnement et au cadre de vie.
- Pour plus d'éducation, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les écoles, avec l'extension de l'école Lamartine, l'augmentation du nombre de classes à l'école Denise Albert par l'installation du nouveau centre de loisirs, la prise en compte des évolutions démographiques avec la construction d'une école au quartier Sud.
- Pour plus d'écologie, avec l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics, la création d'une pépinière sur le parc Kodak, l'amélioration de la gestion des fluides pour les bâtiments communaux et le renforcement du service développement durable, la poursuite du remplacement du parc automobile et de l'outillage par des véhicules, engins et matériels électriques.
- Pour plus d'inclusion, avec la création d'un accueil de loisirs et d'une crèche pour tous dans le cadre d'une politique globale pour permettre l'accessibilité des services publics à tous les âges de la vie.
- Pour plus de solidarité et une amélioration du quotidien, avec une augmentation des moyens du CCAS, l'entretien et le nettoyage des voiries

Le vote du budget dès le 11 février 2021 permet, comme l'année dernière, de réaliser ces dépenses dans les délais et dans le respect des règles de l'annualité budgétaire.

I / Un budget particulièrement contraint par les recettes

A) Les effets de la crise sanitaire : des dépenses en hausse et baisse de certaines recettes

En 2020, les réponses à la crise sanitaire ont représenté plus de deux millions d'euros de dépenses supplémentaires, notamment du fait :

- Du renforcement de la désinfection des bâtiments communaux et notamment les écoles
- De l'achat de matériel médical et notamment les masques
- De l'augmentation des dépenses du personnel, et notamment la prime exceptionnelle et du maintien des salaires des vacataires ?
- De l'aide accordée aux familles modestes pour la prise en charge des repas des enfants pendant la période du premier confinement.

En parallèle, les recettes ont grandement diminué :

- Fermeture de la restauration scolaire et des établissements accueillant le public (crèche, centres de loisirs, conservatoire, salle des fêtes), annulation des séjours, des sorties...
- Baisse des subventions de la CAF du fait de la fermeture des crèches
- Baisse des droits de mutation due aux baisses des transactions immobilières.

Ci-après les tableaux récapitulatifs non-exhaustifs des dépenses et recettes supplémentaires occasionnées par la crise sanitaire.

Type de dépenses	Coûts	Commentaires
Désinfection des bâtiments	850 000	Désinfection quotidienne des bâtiments administratifs, sanitaires et scolaires renforcée depuis mars 2020 et désinfection des bureaux de vote
Achats matériel médical	530 000	Dont 300 000 € pour les masques à rembourser à l'EPT Terres d'envol
Dépenses RH	210 000	
Activités complémentaires estivales	200 000	Séjours apprenants, renforcement des activités estivales dans les tous les quartiers de la Ville
Aide familles cantine	161 000	Aide via le CCAS pour les familles précaires pour prise en charge des repas pendant la période du 1 ^{er} confinement
Ramassage déchets	85 000	Ramassage des déchets pendant la période du 1 ^{er} confinement
Divers	153 000	Logiciels, communication, captation vidéo conseil municipal..

Type de recettes	pertes	Commentaires
Produits des services	1 200 000	Restauration scolaire, séjours, sorties, centre de loisirs, crèches
PSU	400 000	Participation de la CAF en baisse liée à la fermeture des crèches
Droits de mutation	300 000	En 2019, la Ville avait perçu 1,1 M € de DTMO, et 0,8 M € pour 2020
Divers	43 000	Taxe d'aménagement, droits de voirie, loyers commerçants et entreprises...

Cette situation se prolonge en 2021 en ce début d'année sans que nous puissions à ce stade nous projeter sur l'ensemble de 2021.

C'est la raison pour laquelle les charges fixes de la Ville progressent par rapport à l'exécuté 2020 alors que les ressources propres baissent.

Ces charges fixes sont principalement les dépenses de personnel et l'encours de la dette. Les recettes escomptées sont principalement fiscales ou issues des reversements et des dotations de l'Etat.

Ainsi, les dépenses supplémentaires en, matière de nettoyage des espaces publics, de désinfection des bâtiments et de sécurité sont renforcées.

Dans le même temps, les recettes des services (cantine, sport, culture, séjours) sont inscrites en baisse. Compte tenu de la crise sanitaire une partie des activités ne peut pas être proposée au premier semestre 2021 : séjours, sorties, banquets des retraités, vœux à la population, événements sportifs et culturels. Par ailleurs, la Ville s'est montrée solidaire en proposant des avoirs, compensant l'absence d'activité, pour les usagers de certains services : conservatoire, école municipale des sports... ce qui diminue d'autant les recettes pour 2021.

B) Augmentation de la population, baisse des ressources fiscales : le risque de l'effet ciseaux

Alors que la population de la ville est passée de 49 442 habitants en 2012 à 51 396 en 2018. Pour cause de la Covid, le recensement est interrompu en 2021. Ainsi, les derniers chiffres connus ne prennent pas en compte l'augmentation de la population, notamment liée au nouveau quartier Westinghouse.

Pour autant, les recettes fiscales ne progressent pas.

La réforme fiscale, qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, modifie considérablement l'autonomie budgétaire des communes. De plus, à compter de cette année, les recettes résiduelles de la Taxe d'Habitation (un peu moins de 20% des ménages sont encore assujettis à la TH) seront cette année encaissées par l'État sans retour à la commune

En contrepartie, les communes se voient transférer le produit de la taxe foncière des départements prélevé sur la commune. Or, ce produit (7,8M€) est bien inférieur au produit de la taxe d'habitation que la Ville percevait (21,2M€) et le coefficient correcteur mis en place ne permet pas de compenser intégralement la différence. Le travail d'analyse financière prospective qui a été réalisé, évalue à une perte pour 2021 de 830.000 euros de recettes fiscales pour la ville.

Avec la mise en place de la réforme fiscale relative à la TH, l'avantage du supplément de recettes de taxe d'habitation liée à la construction de logements, disparaîtra.

La stagnation des recettes fiscales obère la réponse aux besoins de services publics et d'équipements de cette population nouvelle et la dépense supplémentaire que ces besoins induisent.

La Ville doit y faire face dans le cadre de ses ressources propres pour les dépenses de fonctionnement et rechercher toutes les subventions possibles pour répondre aux besoins d'équipements publics. La réponse aux besoins de la population est un combat pour les élus et les services.

Cette situation nous conduira à s'interroger sur les dispositions existantes : montant de la taxe d'aménagement et exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions.

C) La faible compensation de l'exonération de la taxe foncière des logements sociaux : le financement de la Gestion urbaine de proximité (GUP) en danger

Un rapport sur les mesures d'exonérations et d'abattements d'impôts locaux confortés par la loi de finances 2017 montre que les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sont particulièrement mal compensées : pour une exonération de taxe foncière de 500,4

millions d'euros l'an dernier, au titre de cette mesure, les communes ont obtenu une compensation de la part de l'État de seulement 16,2 millions d'euros. Cela représente un taux de compensation de 3,2%.

Les villes comme Sevrans qui respectent le droit au logement social et qui s'inscrivent dans le renouvellement urbain porté par l'ANRU, sont particulièrement touchées par la compensation dérisoire de l'Etat, les bailleurs sociaux étant exonérés de droit du versement de la taxe foncière pendant 25 ans.

Cette question est vitale pour Sevrans car cette compensation contribue au financement de la Gestion Urbaine de Proximité qui est une priorité pour la ville au regard de la qualité de la vie quotidienne légitimement attendue par les habitants.

Autre question soulevée par la réforme : les communes qui respectent le droit au logement social pourront-elles faire face à la hausse mécanique de leurs dépenses ?

Le point sur la contractualisation Etat / Ville de Sevrans

L'année 2020 est la dernière année de la contractualisation triennale avec l'Etat passée en 2018 dont l'objectif était la maîtrise de la dépense publique des collectivités territoriales. La prospective s'appuyait pour la ville de Sevrans sur une progression autorisée de 1,35 % des dépenses de fonctionnement sur la base des dépenses réelles de 2017. La loi de finances pour 2021 n'a pas prévu de poursuivre le dispositif de contractualisation.

Année	BASE 2017	2018	2019	2020
Contractualisation Dépenses de fonctionnement	86 256 347 €	87 420 808 €	88 600 989 €	87 797 102 €

La ville de Sevrans a respecté tous les objectifs qui lui étaient assignés par l'Etat dans un effort reconnu par le préfet du département. En 2020, les dépenses de fonctionnement réelles sont inférieures de 10 000 000€ au plafond de dépenses autorisées dans le cadre de la contractualisation.

Année	2018	2019	2020
Réel - Dépenses de fonctionnement	80 858 545 €	79 762 256€	78 015 636€

Le montant estimé des recettes réelles de 2021 s'établit à **89 469 705,08€**, ce chiffre est à mettre en relation avec le montant de **87 797 102€** que la ville aurait dû couvrir avec une évolution de 1,35% par an. C'est dire que sans l'effort de maîtrise des dépenses de la ville, réalisé par l'ensemble des services, la ville ne disposerait d'aucun excédent de recettes de fonctionnement pour financer ses investissements et les projets présentés par les élus à la population.

II / Un budget Maitrisé en recettes et en dépenses

Le point sur le poids de l'EPT Terres d'Envol

En 2020, la Ville de Sevrans a versé 3 885 783 € à l'EPT « Terres d'Envol » dans le cadre des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) répartis ainsi :

FCCT	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Socle	5 530 239	4 100 573	3 259 073	2 655 574	2 203 101
Exonération TH	218 499	221 121	234 014	228 020	228 521
Politique de la Ville	141 691	141 691	141 691	141 691	75 768
Eaux pluviales	0	0	0	309 817	275 462
Habitat	0	337 239	647 478	550 381	374 913
RLPI					8 499
Renouvellement urbain					33 587
Totaux	5 890 429	4 800 624	4 274 228	3 885 483	3 199 851

La Ville est en discussion avec l'EPT sur les montants des FCCT. Avec le lancement du nouveau mandat le président a engagé une procédure de remise à plat des sommes versées en compensation. La question n'est pas réglée concernant la compensation de deux compétences : renouvellement urbain et RLPI alors que l'EPT dispose de ressources propres significatives.

En outre l'EPT doit faire face à un volume très important de dépenses à venir pour améliorer le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales. Le montant de ces dépenses reste à ajuster en tenant compte des capacités financières de l'EPT ;

La baisse du FCCT socle est liée à la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçue directement par l'EPT « Terres d'envol » :

- Enlèvement des ordures ménagères et propreté : la ville de Sevrans demande, conjointement avec les villes de Villepinte et de Tremblay, un ajustement au réel et une amélioration du service aux usagers suite aux interpellations dans nos villes
- Politique de la ville : l'EPT a ajusté la dépense au réel
- Eaux pluviales : la redevance assainissement, payée par l'utilisateur sur la facture d'eau qui permettait la prise en charge des travaux d'assainissement permettait également la prise en charge des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales. La Ville a interpellé le Territoire pour baisser de manière correspondante la taxe d'assainissement et donc, la facture d'eau de tous les sevransais.
- Habitat : la participation de la Ville est ajustée chaque année au regard des opérations de rénovation de l'habitat privé réellement effectuées.
- Taux de revalorisation de 6,31 % de dépenses de structures qui augmentent de manière mécanique la participation de la commune sans lien avec les dépenses réelles. La ville de Sevrans qui a baissé en moyenne de 4% ses dépenses de fonctionnement et particulièrement opposée à cette disposition.

En menant une politique responsable de maîtrise de la masse salariale adaptée aux besoins de la population, de maîtrise des investissements au plus proche du réalisé et des possibilités de suivi des services, la progression des charges fixes se trouve limitée, tandis qu'en parallèle une politique volontariste de recherche de subventions et de dotations permet de stabiliser voire d'augmenter les recettes et donc d'éviter l'effet ciseau des charges fixes plus élevées que les recettes. Mais, sans le soutien de l'État, le seul engagement de la ville ne pourrait ne plus suffire.

A) Présentation générale du budget : les grandes masses budgétaires en légère évolution

Malgré la crise l'année 2020 s'est traduite par un taux de consommation des dépenses d'investissement de 44% (fin des travaux de l'ANRU1 aux Beaudottes et à Montceuleux-Pont Blanc, transformation de l'école Victor Hugo). Celui-ci est meilleur que la moyenne de la strate en s'approchant des 90% en fonctionnement.

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 18.071.589 €
- Un déficit d'investissement de 13.975.307 €

Il convient de considérer l'excédent de fonctionnement comme exceptionnel du fait de la réalisation de la cession place Crétier (environ 4 M€, alors qu'en 2021 le montant prévisionnel des cessions sera de l'ordre de 900 000 €). Après la couverture du déficit d'investissement, le report du solde de l'excédent de fonctionnement permet de renflouer le « fonds de roulement » qui permet à la ville de faire face au paiement de ses dépenses. Sans la cession de Crétier, le fonds de roulement aurait été à zéro, la ville aurait dû recourir en permanence à une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

Le budget primitif 2021 est proposé avec affectation par anticipation des résultats 2020, soit :

- Une affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement pour 13.975.307 €
- Un report du solde de l'excédent de fonctionnement à la section fonctionnement pour 4.096.282 €

Le budget primitif 2021 prend également en compte dans la section investissement, le reste à réaliser de 2020 pour l'opération Charcot soit 4.038.748 € en dépenses et 2.067.635 € en recette.

Le total des sections de fonctionnement et d'investissement s'élève à 138 697 521 €

- section de fonctionnement : 93 565 987 €
- section d'investissement : 45 131 534 €

B) Une section de fonctionnement stabilisée

1. Recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont établies sur la base des dotations attendues (cf. évolution des recettes fiscales) et d'une baisse des produits des services de 2 M€.

Hors report de résultat 2020, soit 4 M€, elles se situent autour de 89 M€ soit une baisse de 4 648 M€ par rapport au BP 2020 (-4,9%). En prenant en compte le report de résultat de 2020,

la prévision de recettes s'élève à 93,565 M€.

2. Dépenses de fonctionnement

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement sont globalement stables par rapport aux inscriptions du budget primitif de l'exercice précédent.

Certaines dépenses sont en augmentation sur 2020 par rapport aux dépenses réalisées en 2020 :

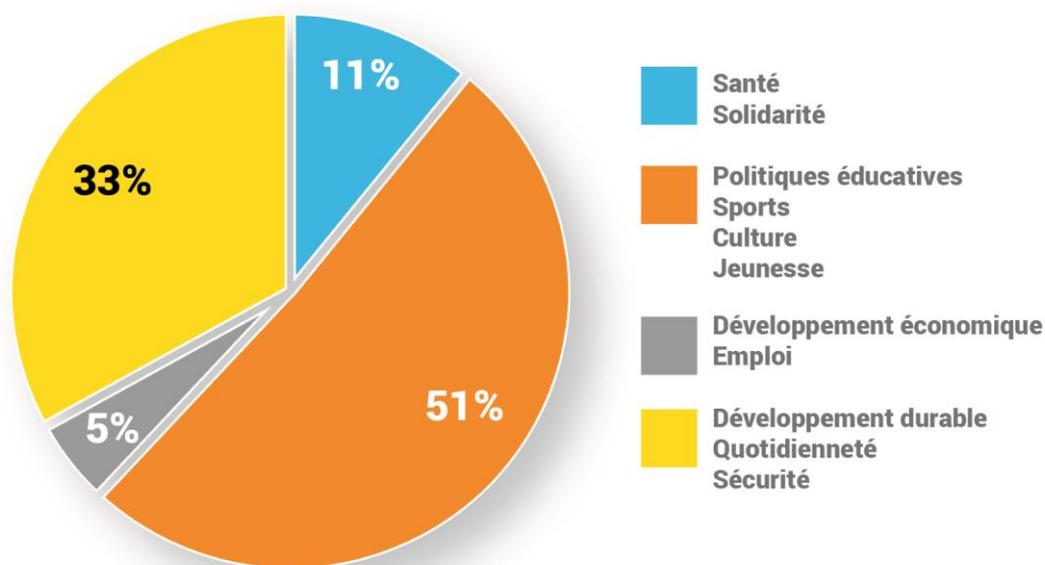
- augmentation des dépenses de sécurité
- augmentation des dépenses d'entretien de proximité et de propreté
- augmentation des dépenses de prévention santé covid
- revalorisation des éléments de rémunération des agents et recrutement des nouveaux agents de la police municipale
- augmentation des dépenses de formation

D'autres dépenses sont contraintes et relèvent du transfert de charge, comme le contingent incendie. En effet, cette dépense, pourtant régaliennne et relevant de l'État est assurée par les communes.

Cependant, d'autres dépenses devraient être en retrait :

- Baisse des dépenses de fêtes et cérémonies
- Réduction des dépenses liées aux manifestations (suppression du festival des rêveurs éveillés)

Répartition du budget de fonctionnement par bloc de compétences, ressources humaines comprises



C) Une section d'investissement confortée

La Ville de Sevrans devrait poursuivre un rythme d'investissement conséquent en 2021 et les années suivantes pour répondre aux exigences d'amélioration des services publics au quotidien et de répondre au mieux aux nouveaux besoins d'une population qui progresse.

L'inscription d'un besoin de financement à hauteur de 4,8 millions d'euros souligne la nécessité pour la ville de recevoir des subventions d'investissement pour réaliser les projets qui correspondent aux besoins de la population.

Pour la deuxième année consécutive M. le Maire a obtenu une conférence de l'investissement avec M.le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur le Préfet a accepté de retenir la totalité des projets qui lui ont été présentés. Ces demandes seront examinées au titre du plan de relance.

Les élus et les services s'engagent dans une extension à tous les nouveaux projets du mode gestion en autorisation de programme/ crédits de paiement qui oblige en amont de chaque projet de bien calibrer le besoin global de financement pour chaque opération et permet de n'ouvrir annuellement que les crédits de paiement nécessaire à la réalisation des travaux sur l'année.

En première lecture il a été inscrit soit des crédits d'études pour les projets en cours de lancement, soit des crédits modulés à leur réalisation dans l'année dans le cadre des APCP.

Quand les subventions auront été obtenues il sera proposé au conseil municipal leur inscription à l'occasion de décisions modificatives.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les projets pour lesquels il a déjà été fait des demandes de subvention.

ANNEE 2021

FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

LIBELLE	MONTANT TTC	SUBVENTION SOLLICITEE	En %
Aménagement de voies vertes	1 241 160,00 €	310 290,00 €	30%
Installation de panneaux photovoltaïques	775 610,41 €	323 171,00 €	50%
Friche Kodak Pépinière	415 464,00 €	109 000,00 €	50%
Achat d'une balayeuse électrique	491 628,74 €	122 907,19 €	30%
Réhabilitation de la cascade et de la tour – Parc Louis Armand	55 324,15 €	23 051,73 €	50%
Achat de matériel phyto sanitaires	8 006,41 €	3 306,00 €	50%
		891 725,92 €	

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

LIBELLE	MONTANT TTC	SUBVENTION SOLLICITEE	En %
Aménagement de la friche KODAK	415 464,00 €	212 976,00 €	62%
Conforment du bâtiment NOBEL	138 000,00 €	92 000,00 €	80%
Travaux de rénovation de l'éclairage public	241 488,00 €	160 992,00 €	80%
Démolition – Reconstruction du pavillon du cimetière	716 014,80 €	477 343,00 €	80%
Locaux CATENA	2 616 517,20 €	1 163 183,00 €	56%
Travaux de réfection des trottoirs	349 678,80 €	233 119,00 €	80%
Travaux d'éclairage public 2020	249 595,20 €	166 397,00 €	80%
Dématérialisation du Conseil Municipal	138 500,40 €	96 181,00 €	80%
Aménagement de voies vertes	1 241 160,00 €	517 150,00 €	50%
Installation de panneaux photovoltaïques	775 610,40 €	517 073,60 €	80%
Travaux d'éclairage public 2020	241 488,00 €	160 992,00 €	80%
Installation de brumisateurs	777 024,00 €	518 016,00 €	80%
Salle multisports	4 019 688,00 €	1 762 049,00 €	66%
Extension école Lamartine	3 023 580,00 €	2 015 720,00 €	80%

Aménagement du centre-ville	3 069 000,00 €	2 046 000,00 €	80%
	2 606 400,00 €	1 737 600,00 €	80%
	20 619 208,80 €	11 876 791,60 €	

DOTATION POLITIQUE DE VILLE

LIBELLE	MONTANT TTC	SUBVENTION SOLLICITEE	En %
Vidéo protection	120 000,00 €		
Démolition ancienne salle gymnique	120 000,00€		
Sécurisation de la butte Montceuleux Pont Blanc	400 000,00€		
Enlèvement des épaves reconquête républicaine		€	
Etude connexion – Voir autres bâtiments			

REGION IDF

LIBELLE	MONTANT TTC	SUBVENTION SOLLICITEE	En %
Réhabilitation et sécurisation tour, cascade et remise en eau	218 400,00 €	890 000,00 €	
	218 400,00 €	890 000,00 €	

L'excédent budgétaire réalisé en 2020 permet de financer la section d'investissement en continuant le désendettement de la Ville.

Les priorités pour les six premiers mois sont :

- Terminer les travaux de l'ANRU 1 pour améliorer le cadre de vie, l'offre commerciale et la sécurité à Rougemont- Charcot
- Lancer la construction du centre de loisirs Denise Albert et la rénovation de l'école Lamartine
- Terminer la phase 2 de la vidéoprotection.
- Terminer les travaux de la piste d'athlétisme et préparer l'implantation des vestiaires au stade Guimier.

Le budget intègre les dépenses récurrentes inscrites dans le PPI annexé au ROB (sécurité, informatisation, voirie et réparation des bâtiments, accessibilité pour un montant de 5 millions d'euros.

Le vote du budget dès le 11 février permettra de réaliser ces dépenses dans les délais et dans le respect des règles de l'annualité budgétaire.

Les dépenses d'investissement demeurent à un niveau élevé (26 M€) en intégrant les investissements en autoproduction photovoltaïque, hors report de dépenses d'investissement (4 M€), soit l'équivalent des dépenses réalisées en 2020.

Le niveau des dépenses reportées de l'exercice antérieur est en baisse de 1m€ confirmant le retour à un exercice comptable respectant l'annualité budgétaire.

Le capital de la dette à rembourser reste du même niveau qu'en 2020 soit 8 557 265€

Le déficit d'exécution de la section d'investissement (+ de 13 975 M€) constitue le chapitre comptable le plus important dans la section d'investissement. Il marque la nécessité de dégager un autofinancement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement conformément aux règles d'équilibre des finances publiques.

Les projets d'investissement constituent un programme ambitieux pour la Ville de Sevrans, répondant aux besoins d'une démographie en croissance (+ 1000 habitants en 2 ans).

L'ensemble de ces propositions obéit aux exigences de la transition écologique et apporte des réponses concrètes : pépinière de la friche Kodak, acquisition de véhicules électriques, déploiement d'un nouveau parc de panneaux photovoltaïques, rénovation des réseaux de chaleur.

1. Des Recettes d'investissement en augmentation prévisible

Les recettes d'investissement reposent essentiellement sur la capacité de la Ville à mobiliser les subventions visant à financer ses opérations d'investissement.

Plus la Ville investit, plus elle peut prétendre à recevoir des subventions.

Cependant, la mécanique des financements actuels versés à l'issue des travaux implique pour la Ville une avance de fonds et une mobilisation très forte de sa trésorerie pour investir.

L'encours de la dette étant en forte régression et les ratios financiers évoluant positivement, la Ville est redevenue une collectivité crédible pour les organismes financiers.

Les recettes d'investissement s'appuient en 2020, comme sur l'exercice précédent sur un excédent de fonctionnement de plus de 14 millions, ce qui permet de combler le delta de la section d'investissement (13 975 307 M€).

La fin des travaux de l'Anru1 et la fin des opérations SAES permettent de consolider une recette de 3 519 594€

Le produit des cessions ne permettra pas de renforcer l'équilibre de la section d'investissement La ville devra donc recourir à l'emprunt et mettre à profit le retour d'une situation financière saine.

2. Un encours de dette en forte diminution

L'absence de mobilisation d'emprunt en 2020 a permis de réduire le stock de la dette de manière importante

L'encours de la dette est de 73 M € au 01/01/2021 et devrait descendre, en fin d'année, à 64M€, sur la base du remboursement de 8,5 M€ sur l'exercice 2021.

Depuis 2014, le stock de la dette a baissé de moitié

La durée de désendettement de la Ville baisse à 5 ans en 2021. Cette situation permet à la ville d'investir pour l'avenir en respectant les orientations fixées par le maire et le conseil municipal.